

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
des délibérations du Conseil Municipal**

-----  
**Séance du 30 novembre 2023**  
-----

**OBJET : AFFAIRE N° 1.2**

**Rapport d'activités 2022 - SPL  
Horizon Réunion**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Trente Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

**PRESENTS**

M. AURE Fabien (2<sup>ème</sup> Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3<sup>ème</sup> Adjt) - M. VAITY Bruno (6<sup>ème</sup> Adjt) - Mme JANNIN Jocelyne (7<sup>ème</sup> Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège - Mme FAIN Marie Yveline.

**EXCUSES**

M. M'BAJOURMBE Bryan (Procuration donnée à M. VAITY Bruno)  
M. BOURGOGNE Pierre  
M. AURE Yves  
Mme DEPEHI Bernadette

**ABSENTS**

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

**NOTA** : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 06 décembre 2023, que la convocation a été faite le 24 novembre 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 20.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20231130-de-301123-1\_2-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

Rapporteur : M. AURE Fabien

L'article L.1525-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le représentant de notre collectivité aux seins des réunions doit présenter un rapport écrit à l'assemblée délibérante.

Monsieur AURE Fabien indique notamment qu'il est prévu des interventions sur Trois-Bassins afin de permettre aux familles de Trois-Bassins de bénéficier de solution pour diminuer leurs charges énergétiques dans le contexte inflationniste que nous connaissons.

Il précise que le changement de la direction de la SPL a permis d'insuffler une nouvelle dynamique qui sera profitable aux Trois-Bassinois(es).

**Interventions** : Néant

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend connaissance de la fiche signalétique 2022 jointe en annexe ;
- approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale – exercice 2022 joint en annexe.

**Pour extrait certifié conforme**

La secrétaire  
  
Gertrude HOARAU

Le Maire  
  
Daniel PAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740230-20231130-de-301123-1\_2-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023